L'ABEILLE

PAR [illegible]

CONDITIONS [illegible]

[illegible]

LES ANNONCES [illegible]

LES ANNONCES [illegible] qui n'auront pas de durée fixée seront insérées jusqu'à contre-ordre.

LES ANNONCES qui n'excèdent pas dix lignes [illegible]

AUCUNE ANNONCE [illegible] ne paraîtra dans [illegible]

LES THÉATRES [illegible]

LES ANNONCES [illegible]

CABOTAGE.

PAQUEBOTS RÉGULIERS ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co. Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kenton, capitaine Rogers.
" Hamet, [illegible]
" Tennessee, [illegible]
Barque Sunbury, Berwell.
" Sultan, Lindsay.
" Natchez, Howe.
" Southerner, Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe, doublés en cuivre, et ont été construits pour ce commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux emménagements pour passagers, hors provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentifs pour leurs passagers. Ces navires arrivent et débarquent [illegible] aux paquets à Boston. Les consignataires [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARDING, 17 nov. rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire des traversées régulières sur la Chambre [illegible] de la Grande-Bretagne, l'Irlande, les États-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris de grands arrangements avec MM. D. Sherrieck et Co. de Liverpool, pense que tous les jours [illegible] les personnes qui désirent faire des traversées [illegible]

ALEXANDER GOW.

Agence de l'émigration européenne, 25, Bienville. M. G. Strieck est actuellement en ville, et sera heureux de fournir tous les renseignemens qui lui demandera. 23 mai

POUR NEW-YORK—Le brick YEOMAN, capt. Western, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à FOSDICK & FROTH. 14 mars

POUR NEW-YORK—Le brick [illegible] Blake, partira sous peu. Pour fret de 800 gallons [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune. 14 mars

POUR NEW-YORK—Ordre regulier. Le navire ONEIDA, capitaine Wm. Hathaway, partira promptement. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à J. H. STANTON & CO. 14 mars [illegible] Magazin et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire HUNTSVILLE, capt. J. H. Mumford, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 14 mars 60, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick [illegible] E. D. Lane, [illegible] s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 87 Camp. 11 m

POUR NEWPORT & PROVIDENCE, (R. I.)—Le brick ECHO, capitaine Bryan, partira sous peu. Pour fret de 75 balles coton sur le pont ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 27 Commune. 14 mars

POUR NEW-YORK—Le brick MON CO, capt. Wolfe, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à E. & J. P. WHITNEY. 2 mars

POUR NEW-YORK—La barque WAY BOSSETT, capt. Colum, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. & J. P. WHITNEY, 78, Camp.

POUR BOSTON—La barque NEW WORLD, capt. Young, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WIGGIN & DAVENPORT. 14 mars JOHN A. MERRITT, 43 Camp.

POUR BOSTON—Le navire HUDSON, capt. Buckman, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E & J P WHITNEY & Co, 7 mars 73 Camp.

POUR BOSTON—Le brick TIMOTHY PICKERING, capitaine Tilden, ayant une cargaison engagée. Pour les fret ou passage, s'adresser à HARROD, DARLING & Co. 4 mars 48 Commune.

POUR BOSTON—Le brick CERVANTES, capt. [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le Marché à la viande ou à NORCROSS & FOSDICK, 43, Gravier. 4 mars

POUR PHILADELPHIE—La goëlette M. [illegible], capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. E. CLIFFORD, 41, Poydras.

POUR PHILADELPHIE—La barque HARRIET, capt. [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les bateaux Tilden [illegible] JAMES D. DENEGRE, 18, Douane.

POUR BOSTON—Le navire UNICORN, capitaine Steel, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à NORCROSS & FOSDICK, 43, Gravier. 1 mars

POUR HARTFORD (Conn.)—Le brick ALFRED, capitaine Mason, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING. 16 mars

POUR NORFOLK, [illegible] Le brick ANNA MAY, [illegible]

[illegible] BAILEY & BAXTER.

POUR CHARLESTON & SAVANNAH—Le brick [illegible] HARROD & DARLING, 14 fev. 48, Commune.

A VENDRE—La goëlette GRECIAN, de [illegible] s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 21 jan

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS A CARROLLTON. 7 Février, 1842.

AVIS.—La Compagnie offre à louer le local très convenable actuellement occupé par la Banque de Carrollton. Les applications doivent être faites au soussigné. JOHN NICHOLSON, Caissier.

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS A CARROLLTON. 7 Février 1843.

AVIS est par le présent donné à toutes les personnes ayant des billets de la Banque de Carrollton de les échanger [illegible] de banque. Par ordre du Bureau. JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, Nouvelle-Orléans, le 10 février 1843.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent notifiés qu'un paiement de cinq piastres par action est exigé sur leur stock, [illegible] de la charte, payable au bureau de la Compagnie, le 14 de mars 1843. Par ordre du Bureau. 10 fev [illegible] TRACY, secrétaire.

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

DANS les maladies secrètes [illegible] Le docteur Watson [illegible] DOCTEUR WATSON, No. 111, rue la Douane. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 14 fev.

SAUTERNE—50 barils vin blanc [illegible] O. H. MIESEGAES, 12 mars 14, Vieille Levée.

POMMES Sèches—[illegible] barils pommes sèches, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 2 mars 60, Camp.

EXTRAITS d'Absynthe Suisse et Kirch de toute première qualité, en magasin et à vendre par FRANK PERRET, 17, Toulouse.

2000 DAMES-JEANNES françaises, de 5 gallons, 800 boîtes sardines à l'huile de J. Colin, 200 caisses vin Kirchenwasser de la Forêt Noire. [illegible] rhum de la Jamaïque. [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co.

[illegible] barils [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasine.

[illegible] pipes de Hollande, dans les magasins [illegible] O. H. MIESEGAES, 14, Vieille Levée.

POUR [illegible]

POUR LIVERPOOL—Le navire JOHN HOLLAND, capitaine [illegible] E & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire CHAMPLAIN, capitaine James Mullens, [illegible] J H ASHBRIDGE, 87 rue du Camp. 14 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, capt. [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire SUSANNE, [illegible] T. & F. FOY & DOGERT.

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, [illegible]

POUR LIVERPOOL—Le navire PHARSALIA, capitaine [illegible] E & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire GEORGE STEVENS, capitaine Cushing, partira sous peu. [illegible] E & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire WABASH, capitaine Davis, partira sous peu. [illegible] E & J P WHITNEY.

POUR LIVERPOOL—Le navire CLYDE, capt. [illegible] Pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 27 fev

POUR FRET OU CHARTE—Le navire HUNTSVILLE, capt. [illegible] HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire DON JUAN, capitaine Soule, partira sous peu. Pour fret de 800 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à E & J P WHITNEY, 73 Camp. 14 mars

On a besoin d'une goëlette qui serait immédiatement [illegible] FOSDICK & FROTH, 44, Camp.

On a besoin d'un navire pour charger pour Philadelphie, [illegible] T & F FOY & DOGERT, 70 Camp.

A VENDRE—La goëlette HORNET, 77 tonneaux, [illegible] construite à Baltimore en 1840, [illegible] 19 janv. [illegible] rue de la Vieille Levée.

CABOTAGE.

PAQUEBOT REGULIER entre la Nlle-Orléans, Lafourche et toutes les habitations intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf CARRION, capt. A. L. Chester, [illegible] Le CARRION fera un voyage tous les cinq jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 14 fev—30 No. 11, Front Levée.

STEAMBOAT MISSOURI—A vendre à des conditions raisonnables, le splendide steamboat MISSOURI, faisant actuellement les voyages réguliers comme paquebot entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. S'adresser à WILLIAM FOULKE, CHARLES DOANE & Co, 28 dec 69, Poydras

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis—Le paquebot neuf, à basse pression, CREOLE, capitaine James [illegible] Day, ayant été construit expressément pour les voyages du lac, et possédant de beaux emménagemens, partira du bout du rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi, et tous les vendredis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J & R. GEDDES, agens, 1 dec 41, rue Commerce

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE. Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE, 4 dec 71, Vieille Levée

PAQUEBOT REGULIER—Pour la passe St. Louis, Passe-Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de huit heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 4 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 9 juil 19, Nlle. Levée

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars partiront comme suit, jusqu'à nouvel avis, à dater du lundi 6 mars 1843:—

De la Nlle-Orléans.		De Carrollton.	
Char à cheval à 6 h. A. M.		Char à cheval à 6 h. A. M.	
Locomotive,	8	Locomotive,	7
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	12
"	3	"	2 P. M.
"	5	"	4

Pendant le temps que les Théâtres seront ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 6 heures P. M. et de la Nouvelle-Orléans à 11 heures P. M. Quand les Théâtres [illegible]

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets. A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE commenceront à partir du haut de la rue Jackson. Dans l'été à 5 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. [illegible]

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les mains sur les courroies et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

JOHN HAMPSON, 11 mars Ing. comp. rail road N O et Car.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

260 barriques Vin rouge St. Julien, Talance et Haut Brion;
160 demi barriques do Haut Talence;
[illegible] do Blanc Barsac et Sauterne;
8000 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Chateau Margaux, Lafitte et la Mission;
200 do blanc Sauterne;
200 do Muscat de Frontignan;
[illegible] do Liqueurs assorties;
[illegible] pipes et 1/2 quarts de pipes vieux Cognac 1re. et 2e. preuve;
1500 paniers Anisette et absinthe;
[illegible] tierçons Vinaigre;
[illegible] paniers Eau de fleur d'oranger;
[illegible] do Curaçao;
[illegible] do Marasquino;
[illegible] do savon bleu pâle de Marseille;
8000 boîtes Sardines en boîtes et demi-boîtes;
[illegible] do Truffes du Périgord;
[illegible] do Pâté Pâté;
[illegible] do Bouchons en sac de 800 (par balles de 51,000)
[illegible] do bouchons communs;
[illegible] caisses Jeletage assorties;
[illegible] fruits à l'eau-de-vie;
[illegible] bouteilles vides.
ACO. MOLIER, 21 jan 90, rue St Louis

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.

LES fabricants trouveront un grand assortiment de cuirs, reçus directement de France, tels que: veaux, [illegible] chez Cartalar [illegible] 30 nov 68, rue Conti, entre Chartres et Royale.

MOUSSELINES SUISSES—Reçu et à vendre par le soussigné, les marchandises suivantes:

Mousselines brodées en couleur et rayées do. [illegible] do en blanc, do do en plumetis. Do damassées, brodées et à carreaux, en blanc, pour rideaux, mousselines unies, blanches et rayées, différentes qualités et largeurs, rideaux faits, tichels, etc. brodés en blanc. Mousselines rayées et quadrillées en blanc pour rideaux et moustiquaires. Ginghams, Jaconats façon batiste. Un grand assortiment de mouchoirs et imprimés sur mousselines, convenables pour les acheteurs de l'intérieur. 31 janv F. PERRET, 69, Toulouse

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Havre, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à bas prix:

15 douzaines Maroquins dorés à grain,
15 do do dorés, unis gris, &c. &c.
Un assortiment de veaux cirés et vernis, tiges de bottes et avant-pieds, &c. &c.
CASTAING & LOMBARD, 12 janv 53, rue Conti

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures, et à des prix réduits,
29 demi-pipes eau de vie, 4e preuve
5 tierçons eau de vie de Champagne,
60 caisses absynthe,
46 do kirsch,
240 paniers anisette,
38 caisses liqueurs,
45 do muscat de Frontignan,
200 boîtes sardines à l'huile,
240 caiss. vin Lafitte, Léoville-Larose, St Julien, bouchées au verre,
56 do vin de Barsac,
30 do Marasquino,
[illegible] do eau de vie Dantzick,
[illegible] douzaines chemises Rouen, et Mulhouse,
[illegible] barils pois cassés, lentilles, &c.
6 barriques vieux vin Lafitte,
14 do Vin rouge ordinaire,
2 pipes Madère,
20 barils vin blanc Graves,
40 paniers Champagne 1ère. qualité,
4 caisses Chambertin,
12 jan C. DUFOUR, 11 rue Conti.

AVIS AUX HABITANTS, FERMIERS &c.

MOULIN portatif, patenté, par le moyen duquel un homme peut moudre et cribler un boisseau de blé par heure, par une seule opération.

Les moulins ci-dessus sont faits pour moudre le blé, le maïs, le café, le riz et presque toutes les substances sèches. On peut faire plus d'ouvrage avec moins de peine en employant ce moulin qu'avec tout autre mis en usage en ce pays ou en Europe. [illegible]

ALEX. GOW, 25 Bienville. On peut voir ces moulins à l'Arcade de Banks. 27 d

CAFE du vert de la Havane à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 14 m

VINS de Madère et Oporto à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 14 m

TABAC—50 balles tabac de Cuba, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 14 m

RAISINS—500 caisses et 1/2 de raisins secs, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 14 m

CONFITURES de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 14 m

MILLET—15 barils millet en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 14 m

SUCRE de la Havane—50 boîtes à vendre par J W STANTON & Co, 1 mars Encoignure Lafayette et Magasine.

PAPIERS à enveloppes—1,500 rames, dimensions assorties, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 1 mars 43 Magasine.

Suite par le Marshal.

[illegible] CLAIBORNE, Marshal.

PAR LE REGISTER.

[illegible] PARDESSUS [illegible] Par ordre de la Cour, W. A. C. DUPLESSIS, 16 mars Register.

I. DUPERRON & E. DELCAMBRE, Drs DENTISTES.

150, RUE BOURBON, Entre St. Philippe et Dumaine.

[illegible]

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU [illegible] le Dr. ACHILLE LION, Dentiste de la Faculté de Paris, [illegible]

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul cabinet en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, [illegible] 5 mai

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, [illegible] No. 44 rue Royale entre la Douane et Bienville. 16 jan

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc par cette augmentation [illegible]

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. E. Generally,
C. W. Young,	W. W. Tobin,
Dr. Morton Quick,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balise,
H. Page,	E. Morehead.

Wm. Gilgerson.

[illegible] 13 fev.—1m

J. E. LORELLIE, Encoignure Royale et Douane,

OFFRE à vendre, en débarquement et en magasin, les articles ci-après à des prix très réduits, pour de comptant:

150 barriques Vin rouge de Bordeaux, diverses marques
1200 caisses Vin rouge des premiers crus;
210 paniers Vin de Champagne, de 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles,
45 caisses Absynthe Suisse,
250 paniers Anisette de Bordeaux supérieure et surfine,
200 boîtes petits Pois au naturel,
100 do Truffes pures du Périgord,
1500 do sardines à l'huile,
10 demi-tierçons vieille Eau-de-vie de Cognac,
12 barils Eau-de-Vie de Cognac, 4me preuve,
12 do Vin blanc, Grave et Barsac,
12 do Vinaigre de vin blanc,
30 caisses Cordes à l'eau-de-vie,
50 paniers Huile d'olives supérieure,
15 do Guignolet d'Angers,
6 caisses Pâtés et Gibiers truffés,
100,000 Bouchons surfins, &c. &c. 13 fev.

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.

LES soussignés ont reçu par les navires Richmond, Mozart et Rubicon, du Havre, et vendront bon marché les articles suivants:

Coutils blancs et de fantaisie,
Mérinos double chaîne,
Batistes assorties pour vestes,
Arabias,
Listados,
Toile grise, serge noire, &c.
H. DE GOER & RIFFLARD, 15 fev 24, rue de Chartres

MARCHANDISES d'été en débarquement et à vendre à bon marché par les soussignés:

Jaconats et Ginghams, deuil et couleurs,
Batistes d'Écosse assorties,
Ombrelles et parapluies,
Arabias et listados,
Batistes blanches et de couleurs,
Mousselines blanches, brochées et à pois,
Et un grand assortiment de mouchoirs batiste et autres marchandises convenables pour la saison et le marché.
H. DE GOER & RIFFLARD, 15 fev 24 Chartres

QUINCAILLERIE ET FOURNITURES DE NAVIRES.

LES soussignés offrent à vendre un assortiment complet des articles suivants, savoir:

QUINCAILLERIE.

Chaînes de traits et autres, petites chaînes, houes de la fabrique Lyndor et autres; bêches, pelles et pioches, longues et courtes des manufactures de Ames, Woods et Rowland, haches et casse-têtes de diverses formes, des manufactures de Hunt et Collins, enclumes de Wilkinson et Moisehouse; étaux; pelles à four, coutils de charron, scies, [illegible] tamis à moulins et du tout genre, anglaises et américaines; [illegible] gonds; vis en bois; clous, [illegible] &c.

FER.

Fer de Suède, d'Angleterre et Juniata, en barres plates et carrées de toutes dimensions, cercles de citernes; dito pour bouilloires.

ACIER.

Acier américain anglais et allemand; acier pour ressorts; acier carré et rond, cassé, cast.

FOURNITURES DE NAVIRES.

Cordage de Manille et goudronné, haussière; peintures et huile de tout genre; goudron, brai, résine et vernis; étoupe; avirons et barres d'anspec. Le tout à vendre à des prix raisonnables. PRIESTLEY & BEIN, 23 oct 19, Nouvelle Levée

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre No. 19, rue Commune, près l'Hôtel St Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas-là fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville. 29 nov J. U. LAVILLEBEUVRE.

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS,

No. 15, rue de Chartres, Nlle. Orléans. (Successeurs de Peet & North.)

AYANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées au fonds de la maison ci-devant Peet et North; sont en ce moment à même d'offrir, en vente aux plus bas prix pour le comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de:

Coton pour nègres, linsey épais pour nègres, linsey uni pour domestiques, jeans du Kentucky; couvertes, franelles, [illegible] bas de soie et de coton, [illegible] &c. &c.

Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats. N. B. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH. 15 ar.

MARCHANDISES SECHES.

PEET & MORTON,

No. 17, rue de Chartres, Nouvelle Orléans, (Anciennement Peet & North.)

ONT en mains et continuent à recevoir par les paquebots réguliers de New-York, Philadelphie et Boston, et directement des manufactures un grand assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.

Consistant en partie des articles suivants, savoir
1000 paires couvertures pour nègres, pesant 5 livres 1/2
100 balles coton épais pour nègres, article supérieur,
125 caisses calicos assortis, nouveaux dessins,
80 caisses coton blanc assorti,
4 caisses Jeans du Kentucky,
50 caisses et balles kersey épais, pour nègres, flanelles, [illegible] &c. &c.

Les habitants et marchands de la ville et de la campagne, [illegible]

A vendre pour du Comptant. PEET & MORTON, 17, rue de Chartres

LES soussignés sont agents pour la vente des Épingles ci-dessus. [illegible] PEET & MORTON, Agents, 9 mars No. 17, rue de Chartres

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME CLARET, ACCOUCHEUSE.

REÇUE par la Faculté de Paris en 1840, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Gicquel, dans le logement que celle-ci occupe à la rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1837, après trois années d'étude dans la [illegible] Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 av—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME FERRIOT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 119, entre Bourbon et Dauphine.

Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme successeur de Mesdames Vve Frémaux et Gicquel, et recommandée par le docteur soussigné. [illegible]

BLANC de Baleine, sacs de riz, [illegible] amidon, huile de baleine, café de Rio et St. Domingue, goudron et résine, cordage de Manille, clous de Boston, tabac, riz, savon, son de riz, genièvre, &c. NORCROSS & FOSDICK, 43, Gravier. 1 mars

ARGENT du Missouri—Billets de la Banque de l'Etat du Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 9 mars 43, Vieille Levée.

SAVON—50 [illegible] à vendre par G. E. CLIFFORD, 9 mars 41, Poydras.

HUILE de savon—article supérieur, à vendre par G. E. CLIFFORD, 41, Poydras 9 mars

BLANC de Baleine excellentes marques New Bedford, à vendre par G. E. CLIFFORD, 9 mars 41, Poydras

SUCRE brun de la Havane, à vendre à bas prix pour clore une consignation par J. ALBERT, 21, rue St Louis. 2 mars

CAFÉ de la Havane—A vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 9 mars

EAU-DE-VIE—Vieille Eau de vie de Cognac sous Champagne, en demi pipes, à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis.

[illegible] BOITES—[illegible] A. F. DUNBAR & Co, 16, Douane

CHAPEAUX—[illegible] un assortiment général [illegible] A. F. DUNBAR & Co, 16, Douane

1000 CUIRS lourds mexicains, en débarquement de la barque Watchman, à vendre par R. D. BLOSSMANN, 56, Bienville

CLOUS de fer de Suède—Dimensions assorties à vendre par GEO E. CLIFFORD, 41, Poydras

HUILE de baleine blanchie et non blanchie, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 6 mars 41, Poydras

CORDAGE goudronné de Manille—Dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 41 Poydras 6 m

CAFÉ de la Havane—En débarquement du brick Eclio, à vendre par G. E. CLIFFORD, 41 Poydras 8 m

POIVRE de Cayenne—20 caisses 5 douzaines à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

CHAINES, traits en fer pour charrettes et pièces de bois, à vendre par W. A. RYAN, 44, Magasine

USTENSILES de cuisine [illegible] W. RYAN, 44 rue de Chartres

MOULINS à maïs [illegible] W. A. RYAN, 44, Chartres

COUTELLERIE, consistant en couteaux de table, couteaux à découper, couteaux de poche, [illegible] W. A. RYAN, 44, Chartres

HOUES pour habitations et jardins, à vendre par W. A. RYAN, 44, Chartres

TOILE A DRAPS—100 balles [illegible] Appleton, [illegible] HARROD, DARLING & Co, 4 mars 48, Commune

PACANNES—100 sacs pacannes très grosses, [illegible] FROST & co, 10, Magasine

PANTALON de Cottonnade—[illegible] FROST & co. 10 Magasine

CIRAGE—900 grosses supérieur, à vendre par FROST & co. 10 Magasine

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—Actuellement en débarquement [illegible] FROST & Co, 10 Magasine

JAMBON—A vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 28, Poydras

GRAINE de coton du Mexique—100 boisseaux qualité supérieure dernièrement reçue, à vendre par W. DINN, 11 Commune 23 fev

VINS de Porto—En pipes, demi et quart du vieux supérieur, à vendre par [illegible] DARAN & co 11 St. Louis

BOIS de Teinture—Environ 40 tonneaux à vendre à bon marché, en lots au gré des acheteurs, s'adresser à A. BAUDOIN, 23 Royale 25 fev

COTON de Appleton—45 balles A. C. à vendre par F. DE LIZARDI & Co. 22 fev 55 rue Bienville

CAFÉ de la Havane, à vendre par A. DURAND, Conti No 7. 25 fev

150,000 Cigares de toute description, à vendre par A. DURAND, Conti, No 7

VIN blanc en baril, à vendre par A. DURAND, Conti No 7. 25 fev

1,500 Dames-jeannes à vendre par A. DURAND, Conti No 7.

CARABINES & PISTOLETS—en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 44 Chartres. 25 fev

OUTILS de charpentiers—Un assortiment général, à vendre par W. A. RYAN, 44, Chartres. 25 fev

CHAUX de Thomaston—400 barils en débarquement, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 11 mars

PLATRE de Paris—60 barils en débarquement, à vendre en lots, au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD 47, Commune. 11 mars

CIMENT hydraulique—100 barils dernièrement reçus à vendre par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 11 mars

CRINS à plâtrer en roulettes, tierçons et barils, à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 11 mars

CUIRS à Plâtrer—40 barriques, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 7 fev

CAFÉ—233 sacs prime en débarquement du brick Eliza de la Havane, à vendre par O. H. MIESEGAES, 14, Vieille Levée. 1 mars

CHAUX DE THOMASTON—500 barriques fraîches en bon ordre et en débarquement, à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune. 1 mars

CIMENT hydraulique, Plâtre de Paris, briques à feu—Un assortiment complet de première qualité constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par G. BEDFORD, 47, Commune. 1 mars

BRODEQUINS—75 caisses de New-Jersey, à vendre par FROST & Co. 10, Magasine. 1 mars

CHAPEAUX—100 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasine. 1 mars

PAPIER à envelopper—300 rames simple et double, à vendre par FROST & Co. 10, Magasine. 1 mars

CHAPEAUX feuille de Palmier—30 caisses différentes qualités, à vendre à bas prix par FROST & Co. 10, Magasine. 1 mars

FARINE—1000 barils de superfine à vendre du magasin par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 28, Poydras. 1 mars

PORC mess, à l'inspection, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 28, Poydras. 1 mars

FARINE—300 barils de St. Louis, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasine.

CIGARES—35 milliers cigares de la Havane, en débarquement de l'Alabama, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasine. 3 mars

THÉ impérial et poudre à canon, par boîtes de 8 à 12 livres, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasine. 1 mars

RAISINE—200 barils en bon ordre, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasine. 1 mars

CHANDELLES de composition—150 caisses Stearic à vendre à bas prix par WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magasine. 1 mars

BLANC de baleine—400 caisses, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasine. 1 mars

VENTES DE SHERIF.

[illegible] vs. [illegible]

COUR DE PAROISSE—No. 14,022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le [illegible] 1843, à midi,

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] Le bateau à vapeur TRIDENT, ensemble ses agrès, appareaux, ameublements, &c. [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 10 mars—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mathias Fauquet vs. J. E. F. Gicquel.

COUR DE PAROISSE—No. 14431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 15 avril 1843, à midi,

L'esclave Marcelline, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant.

V. ALLAIN, 15 mars—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

O. Ducros vs. V. Jamarou.

COUR DE PAROISSE—No. 14,588—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 15 avril 1843, à midi,

Un lot de terre désigné par le No. 6, de l'ilet No. 9, sur un plan dressé par D'Hémécourt, le 17 décembre 1842, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire, et mesurant 31 pieds de face à la rue Johnson, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 15 mars—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque du Gaz de la Nouvelle-Orléans versus Peter Cunningham et Wm. Vance.

COUR DE PAROISSE—No. 14,440—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et du consentement des parties il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi, le 18 mars 1843, à midi.

L'esclave Caroline, âgée d'environ 11 ans, appartenant à Peter Cunningham et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante et garantie par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, 15 mars—3 en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Claude Dejan vs. Jean Raphaël Sailard.

COUR DE PAROISSE—No. 13124—En vertu d'un fi. writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 17 avril 1843, à midi,

Un certain lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues Jackson, Trémé, Commune et Franklin, désigné par le No. 8 sur un plan [illegible] pieds face à la rue Jackson et 89 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 30 avril 1825, annexé à un acte passé devant M. de Armas, alors notaire public, à la [illegible] de la même année; ensemble toutes les bâtisses, améliorations, droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 14 mars—3en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

J. S. David vs. Achille Lion.

COUR DE PAROISSE—No. 14,641—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 17 avril 1843, à midi,

Un lot de terre situé dans la Seconde Municipalité, dans l'ilet irrégulier compris entre les rues Prytanée, Melpomène et Calyste, et par la Promenade Prytanée, mesurant, mesure américaine, 25 pieds de face à la Promenade Prytanée sur une profondeur de 1[illegible] pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles et 25 pieds sur la ligne de fond; ledit lot de terre désigné par le No. 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 23 décembre 1841 et déposé en l'étude de Théo. Seghers, comme le plan No. 23 du titre des plans, ensemble l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, conformément audit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—La somme de $[illegible], avec intérêt du 18 janvier 1842, à raison de 10 pour cent l'an, frais de protêt et frais de Cour comptant, la somme de $164 payable le 13 janvier 1844 et la somme de $164 payable le 13 janvier 1845—l'acheteur fournissant ses obligations avec caution bonne et suffisante et garanties par hypothèque jusqu'à parfait paiement et la balance comptant.

V. ALLAIN, 15 mars—3en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. W. Palmer vs le bateau à vapeur India et le propriétaire No. 1338.

Olive King & Wilson gac leur agent H. [illegible] vs. E. H. Boutard, propriétaire du bateau à vapeur India, No. 14,602.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre émané [illegible] par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mars 1843, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 3 avril 1843, à midi:

Le bateau à vapeur INDA, ensemble ses agrès, apparaux, ameublemens, &c. tel qu'il se trouve sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis l'habitation de John McDonogh.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 15 mars—4 f, 15, 20 27 & 3 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Mme Vve Ballon vs Wm. Ily, White, H. O. Heart & al.

COUR DE PAROISSE—No. 13,363—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond à douze mois, contre John J. Hughes & Simon O'Callaghan, et à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 4 avril 1843 à midi:

Un certain lot de terre situé au Nouveau faubourg Tremé, derrière cette ville, formant une partie du lot désigné par le No. 6 dans l'ilet No. 11, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 Avril 1837 et déposé en l'étude de Félix de Armas, not. pub., le 6 décembre 1833; ledit lot de terre mesurant, mesure américaine, 21 pieds 5[illegible] pouces, plus ou moins, face à la rue Trémé, entre les rues Jackson et Canal, sur 65 pieds 3 3/6 pouces de profondeur, et est séparé de la rue Jackson par un lot et à 80 pieds de face à la rue Trémé; ensemble toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions,—comptant.

V. ALLAIN, 1 mars—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

A. N. Whitted et W. N. Whitted vs. T. O. Meux.

COUR DE PAROISSE—No. 13,379—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi, le 4 avril 1843, à midi:

1o. Un certain Lot de Terre, situé sur le côté septentrional de la rue de l'Union, au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Union, Phillippa et Perdido, désigné par le numéro 16 et mesurant 29 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, borné du côté de la rue Baronne par la propriété de J. P. Benjamin et de McCoy, du côté de la rue Philippa par la propriété de Pierre Melo, et dans le fond par la propriété de [illegible] Ramel, ensemble toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Aussi 20 Actions du capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

2o. Et un autre lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet borné par les rues Poydras, St. John, Perdido et Carondelet, désigné par le No. [illegible] d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 16 février 1832, et désigné par la lettre B, et déposé en l'étude de Fx. de Armas, ci-devant notaire en cette ville, le dit lot mesurant, mesure américaine 28 pieds 11 pouces et [illegible] lignes de face à la rue Carondelet, [illegible] 12, 20 et 24, [illegible] sur la ligne du fond qui le sépare du lot No. 27; ensemble toutes les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

V. ALLAIN, 2 fev [illegible] 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Sarah Baume vs. Thomas Powell exécuteur testamentaire dative de la succession de Sarah Baume, comme principal, et W. H. Martin comme sa caution.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 5 avril 1843, à midi.

L'esclave David, nègre, Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

V. ALLAIN, 4 mars—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Philip St. [illegible] vs. l'Eglise Catholique et Romaine de St. Patrick.

COUR DE PAROISSE—No. 14,211—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 5 avril 1843 à midi.

Les bancs non vendus de ladite église catholique et romaine de St. Patrick, environ 90, plus ou moins, Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

V. ALLAIN, 4 mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

A. La More vs. Mme Catherine Bein et son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 14,388—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 3 avril 1843, à midi.

L'esclave Marie Black, négresse, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. V. ALLAIN, 2[illegible] fev—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque du Gaz de la Nouvelle-Orléans vs. Madison Cathcart et al.

COUR DE PAROISSE—No. 14,[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi, le vingt sept mars 1843, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste Marie, de cette ville, à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Carondelet, Julie et St. Charles, le dit lot étant désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 4 septembre 1823, et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le 19 janvier 1836. Le dit lot mesure, mesure anglaise, 25 pieds 8 1/3 pouces face à la rue Carondelet sur 96 pieds de profondeur et face à la rue Girod; ensemble toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, 23 fev—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Achille Sigur vs. Constantin Debergue.

COUR DE PAROISSE—No. 14,[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 3 avril 1843, à midi,

Un certain lot de terre, situé en cette ville, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Dauphine, mesurant 37 pieds 7 pouces, face à la rue Dauphine sur 90 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Ste. Anne, ensemble avec tous les bâtisses qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

V. ALLAIN, 27 fev—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

EN débarquement et à vendre par le soussigné, la cargaison du brick Bordeaux Packet, venant de Bordeaux:

3 [illegible] barriques vin rouge,
919 barils vin blanc,
2000 caisses vin rouge,
[illegible] do vin blanc en bouteilles et demi bouteilles,
131 do cerise à l'eau de vie,
60 do marasquino,
50 do eau d'or,
74 do Absynthe.
Tous ces articles ayant droit au drawback.
8 fev AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—[illegible]

EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. [illegible] 1er Joseph Bienvenu [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, [illegible]

Un certain lot de terre, au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. sept, suivant un plan de C. F. Zimpel, daté du 4 mars 1833, et déposé sous le No. 12, au livre des plans de J. [illegible] notaire; ledit lot mesurant 30 pieds, mesure américaine, de face à la rue St. Joseph, entre les rues Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes parallèles de 99 pieds 7 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

EMILE LA SERE, 4 mars—3f en 15j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4,400—Michael Maher vs Patrick Sommers—Fifa contre James Holbert.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi 23 mars 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à James Holbert et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un lot de terre désigné par le No. Un, de l'ilet 37, situé au faubourg Franklin, au plan dressé par L. Surgi, le 10 juin 1835, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, mesurant 33 pieds 8 pouces face à la rue Mandeville, entre les rues Urquhart et Girod, sur 116 pieds de profondeur.

2o. Un autre lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Moralès, des Français et Union, désigné par le No. vingt, mesurant 31 pieds 11 pouces et 8 lignes face à la rue des Français, sur 121 pieds 10 pouces et 11 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette criée étant la seconde et dernière, les lots de terre ci-dessus décrits seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

EMILE LA SERE, 1 mars—3f en 15j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 5,500—John Bragaw vs. Aaron Pollard—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 20 mars 1843, à midi,

Certains papiers, comptes, billets, &c. &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

EMILE LA SERE, 7 mars—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4,361—A. Lanfear vs Charles Shipman. Fifa contre J. L. Clay, sécurité.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, sur la levée, au pied de la rue du Camp, le mardi 21 mars 1843, à 10 heures du matin,

Un lot de Pompes en cuivre pour puits, &c.; latrines en plomb, pour maisons et navires, plaques en cuivre, lot de machines de plombier, et un lot de meubles, &c. Le tout appartenant à J. L. Clay et saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant.

EMILE LA SERE, 10 mars—3f en 10j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4,317—Thomas Powell vs. Wm. Nixon, J. C. Wagner & co, et Morton & co.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 27 mars 1843 à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de John Keller à un procès aujourd'hui pendant à la Cour de District intitulé, John Keller et al. vs Michael Maher, No. 22,318 du docket de cette cour. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

EMILE LA SERE, 15 mars—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4,711—Wm. T. Thompson vs Madame Elizabeth Morris & son mari.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi 15 Avril 1843, à midi,

Les esclaves suivants, savoir: Henry, mulâtre âgé d'environ 21 ans, et Fanny, négresse âgée d'environ 40 ans. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant.

EMILE LA SERE, 15 mars—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 2,231—La Banque d'Épargne de la Nouvelle Orléans vs. H. Spearing, Joseph Kenton, [illegible] Bein et J. D. Bein—Fi fa contre Joseph Kenton.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mardi 31 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant à Joseph Kenton et saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Toute cette portion de terre située au faubourg Trémé faisant face au canal Carondelet, et aux rues St. Louis, Rocheblave et Tonti, et à la première demi-lieue, connue autrefois comme la terre de la Cour de Kenton, mesurant 2 arpents face au Canal et ayant la même profondeur sur la rue St. Louis. Ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, les droits, privilèges et servitudes qui en dépendent.

2o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière la portion ci-dessus décrite et faisant face aux rues St. Louis, Tonti, Toulouse et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue St. Louis, et ayant la même profondeur sur la rue Conti.

3o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière la portion dernièrement décrite, et faisant face aux rues Conti, Tonti, Bienville et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la rue Conti et ayant la même face sur la rue Bienville.

4o. Aussi toute cette portion de terre située au dit faubourg immédiatement derrière la portion dernièrement décrite, et faisant face aux rues Bienville, Tonti, Douane et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la rue Bienville et ayant la même face sur la rue de Douane.

5o. Aussi toute cette portion de terre située au dit faubourg immédiatement derrière celle dernièrement décrite, et faisant face aux rues de la Douane, Tonti, Canal et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Douane, et ayant la même façade sur la rue du Canal.

6o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière celle dernièrement décrite et faisant face aux rues du Canal, Tonti, Jackson, et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue du Canal et ayant la même façade sur la rue Jackson.

7o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière celle dernièrement décrite et faisant face aux rues Jackson, Tonti, Palmyre et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Jackson, et ayant la même façade sur la rue Palmyre.

8o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière celle dernièrement décrite et faisant face aux rues Palmyre, Tonti, Banks, et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Palmyre et ayant la même façade sur la rue Banks.

9o. Et aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Banks, Tonti, de la Commune et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Banks et ayant la même façade sur la rue de la Commune. Le tout étant entouré de fossés.

Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

EMILE LA SERE, 15 mars—3en15j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4375—La Municipalité No. 2 vs. Nathan Nichols & al.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 3 avril 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un lot de Terre désigné par le No. 3, situé au faubourg Annonciation et Lacourse, et formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et Orange, mesurant 20 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Orange, le tout mesure française; ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus.

2o. Deux Lots de Terre situés au faubourg Delord et Lacourse, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Suzette et Benjamin, [illegible] par les Nos. 2 et 4, mesurant chacun, mesure française, 30 pieds 2 pouces de face à la rue Suzette, entre les rues Tchoupitoulas et St. Thomas, sur 120 pieds de profondeur, le second lot mesurant 51 pieds 9 pouces de face à la rue Suzette et 120 pieds [illegible] de profondeur, le tout mesure [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus.

3o. Les esclaves suivants, savoir: AMY, SUSANNE son enfant HENRY et AARON. Conditions, comptant.

EMILE LA SERE, 1 mars—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4,700—Thomas B. Winston vs. A. S. Robertson.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité rue St. Louis le mercredi 29 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, rue Erato, entre les rues Nayades et Prytanée, mesurant 30 pieds face à la dite rue Erato sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions: comptant. EMILE LA SERE, 27 fev—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4989—James Andrews et al. vs. R. B. Woodworth & Co. No. 4[illegible]—Les mêmes vs les mêmes.

En vertu de deux writs d'alias et de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 27 mars 1843 à midi,

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, à un certain procès à la Cour de District, intitulé R. B. Woodworth & co. vs. R. B. Gott.

Saisis dans les affaires ci-dessus. Conditions, comptant.

EMILE LA SERE, 14 mars Shérif de la Cour de Commerce

Julia Ann Walton, femme de Wm D. Walton, vs son mari.

COUR DE DISTRICT—No. 21,794—En vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, dix sept avril 1843, à midi,

Deux certains lots de terre désignés par les Nos. 4 et 5 de l'ilet No. 24, situés au faubourg Annonciation, alias Lacourse, et mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à la rue Lacourse, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et privilèges qui y appartiennent, conformément au plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de cette ville, en date du 25 janvier 1833, et annexé à un acte dans l'étude de L. T. Caire, notaire, en date du 27 mars 1833.

Un autre certain lot de terre situé au faubourg Lacourse, désigné par le No. six et joint le lot No. 7 dans l'ilet No 23, conformément au plan dressé par C. P. Zimpel, en date du 25 mars 1843; ledit lot mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Lacourse sur 143 pieds 2 pouces de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Aussi 25 actions de la Banque de l'Exchange de la Nouvelle Orléans, sur lesquelles $10 par action ont été payées. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 14 mars Shérif de la Cour de District.

Bible & Stewart vs. Richard Bein et Mme. Mary Milligan.

COUR DE DISTRICT—No. 21,864—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi 18 avril 1843, à midi,

Deux lots de terre, ensemble avec une maison en briques à deux étages, une cuisine en briques à deux étages, une bâtisse pour laver, écuries et autres améliorations qui sont dessus, situés au faubourg Saulet, dans l'ilet borné par les rues Clio, Nayades, Prytanée et Calliope, désignés par les Nos. cinq et six sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, le 5 avril 1833, et déposé dans l'étude de W. Christy, notaire public, lesdits lots mesurant chacun vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la dite rue Nayades, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, bornés dans le fond par une allée mesurant quatorze pieds de large, qui doit rester ouverte pour l'usage commun des propriétaires de terrains longeant ladite allée.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 15 mars—3 en 30j Shérif de la Cour de District

LIQUEURS du pays ... 30 barils et quarts de barils Eau-de-Vie, Rhum, Cordiaux et Vin, en débarquement du navire Panthea à vendre par ROBERTS & HALL, 13, Magasine 14 mars

PAR LE SHERIF.

[illegible] vs. Jonathan Kenton

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'honorable Cour de District [illegible] de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible]

[illegible] à la Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible]

A. SIDNEY LEWIS, 2 mars Shérif de la Cour de District

[illegible] vs. [illegible]

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] 1843, à midi:

Un CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations dessus, situé en cette ville, [illegible] par les rues Chartres et Levée, [illegible] propriété de Thomas Banks, [illegible] Aussi 210 Actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [illegible]

Aussi les esclaves suivants, savoir, [illegible] François, Augustin, Agnès, Adeline et son enfant, Berthe, Catherine, Suzanne et Antoine.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 16 mars Shérif de la Cour de District

Nathalie Lafoux, femme de Louis René Gaumale, vs. son mari.

COUR DE DISTRICT—No. 21,138—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 10 avril 1843, à midi, les propriétés et esclaves suivans, savoir:

Cinq Lots de Terre situés au faubourg Tchoupitoulas, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Suzette et Gaienne; lesdits lots mesurant comme suit, savoir, un plan dressé par un architecte, le 3 avril 1840 approuvé par Frederick Wilkinson, député-voyer, et déposé dans les archives de C. Pollock, notaire public: Le lot No. un, 33 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos. deux, trois, quatre et cinq, chacun 32 pieds 6 pouces 1 ligne et 1/5 de face à la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux Lots de Terre situés au faubourg Washington, désignés par les lots Nos. cinq et six, de l'ilet No. deux, conformément au plan dudit faubourg; lesdits lots ensemble ayant mesurant chacun 50 pieds de face à la Promenade des Bons-Enfans, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout conformément au plan dressé par L. Surgi, en date du 9 octobre 1836, et déposé dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville.

Jean, âgé d'environ		32 ans.
Joseph,	"	24 ans.
Zénon	"	24 ans.
Valery,	"	28 ans.
Raphaël,	"	28 ans.
Sylvestre,	"	40 ans.
George,	"	24 ans.
Tom,	"	21 ans.
Ben,	"	25 ans.
Adèle,	"	18 ans.
Betsy,	"	40 ans.
Tony,	"	44 ans.
Lucy	"	40 ans.
William,	"	12 ans.
Ned,	"	19 ans.
Sharper,	"	23 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 2 mars—3en30j Shérif de la Cour de District.

Joseph Bogereau vs. Michael H. Breen.

COUR DE DISTRICT—No. 22,147—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, lundi 20 mars 1843, à midi,

Un certain Lot de Terre situé au faubourg Franklin, de cette ville, désigné par le No. quatre de l'ilet No. cinquante sept, conformément au plan dressé par L. Surgi, le 6 mai 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville; ledit lot mesurant (au pied américain) trente-cinq pieds six pouces, de face à la rue Mandeville, sur cent dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur ledit lot, et tous les privilèges, droits et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A. SIDNEY LEWIS, 1 mars—3en 20j Shérif de la Cour de District

Jonathan Montgomery, exécuteur testamentaire de Wm. Nott, associé décédé, et Michael Musson et George Otis Hall, associés survivants de la société de Wm. Nott & Co. subrogé &c. versus S. T. Hobson & Co. dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. lesdits défendeurs et al.

COUR DE DISTRICT—No. 15,213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi sept avril 1843, à midi:

Un lot de terre désigné par le No. treize, situé au faubourg Ste Marie, borné par les rues Gravier, Commune, Magazine et Annonciation et contenant quarante pieds de face, désigné sur un plan dressé par John Gravier et déposé au bureau de la Compagnie de Navigation d'Orléans de cette ville.

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, désigné par le No. Quatre sur un plan annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire public, le 16 mars 1823, lequel forme l'encoignure des rues Gravier et Baronne et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 104 pieds 10 pouces de face à la rue Baronne, 102 pieds 10 1/4 pouces dans la ligne de fond, et 116 pieds 10 1/2 pouces sur la ligne du fond, joignant les lots Nos. 3. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 1 mars—3en30j Shérif de la Cour de District

Les Commissaires de la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans versus Maître Gardiner et Celeste D Gardiner, sa femme.

COUR DE DISTRICT—No. 22,374—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi huit avril 1843, à midi,

Un certain lot de terre situé rue Royale, dans cette ville, sur le côté Nord-Ouest, entre les rues Conti et Bienville, mesurant, en pied français, vingt pieds, deux pouces, plus ou moins de face, à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur, et vingt pieds plus ou moins, de large dans le fond; ensemble avec la maison en briques à trois étages et toutes les autres améliorations érigées sur ledit lot, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 4 mars Shérif de la Cour de District

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Richard Richardson et Laurent Millaudon.

COUR DE DISTRICT—No. 21,899—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mercredi [illegible] avril 1843, à midi,

Deux certains Lots de Terre, No. un et deux, situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, dans la seconde municipalité de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bacchus, Euterpe, Polymnie et Apollon, et mesurant chacun, trente pieds de face à la rue Bacchus, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les améliorations, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent.—Le tout conformément au plan dressé par Hugh Grant, député voyer de la seconde municipalité, en date du 10 avril 1841, annexé à un acte passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire, le 23 mai 1841.

Deux autres certains Lots de Terre, Nos. trois et quatre, situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, de cette ville, lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bacchus, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure française; le lot No quatre forme l'encoignure des rues Bacchus et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent. Le tout conformément au plan dressé par Depouilly et annexé à un acte passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, le 12 avril 1838. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 10 mars—3en30j Shérif de la Cour de District

N. B. Les bâtisses érigées sur la propriété à l'encoignure des rues Bacchus et Euterpe, consistent en une belle maison neuve de résidence, à deux étages avec cuisine, écurie, &c.

E. Marmiche vs. Eulalie Faucher, f. c. l.

COUR DE DISTRICT—No. 22,129—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale [illegible]

Un certain nègre, créole, nommé François Aaulin, âgé d'environ vingt ans. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 26 fev Shérif de la Cour de District.

La Banque du Gaz de la Nouvelle Orléans vs. Joseph Kenton.

COUR DE DISTRICT—No. 19,316—En vertu d'un second alias pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, lundi, 20 mars, 1843, à midi,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Canal et Tremé, désigné par le No. cinq de l'ilet No. onze, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, notaire public, en date du 5 décembre 1833, ledit lot mesurant cinquante pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt pieds face à la rue Tremé, mesure française.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt de cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A. SIDNEY LEWIS, 1 mars Shérif de la Cour de District

Maurice Vallée vs. Manuel Moreau, h. c. l.

COUR DE DISTRICT—No. 22,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi, 23 Mars 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un Lot de Terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Craps et Histoire, mesurant (au pied français) quarante-six pieds de face à la rue Craps, sur soixante pieds de profondeur à la rue de l'Histoire; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.

Un autre Lot de Terre, situé au faubourg Tremé, désigné par le No. trois, de l'ilet No. cinquante-neuf. Le dit lot mesurant (au pied français) trente pieds de face à la rue Villeré, entre les rues St. Philippe et Dumaine, sur soixante pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 17 fev—3en30j Shérif de la Cour de District.

Joseph Bogereau vs Pierre Dupeux.

COUR DE DISTRICT—No. 22,187—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mercredi 29 mars 1843, à midi,

Quatre Lots de Terre situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 10, 11, 12 et 13 de l'ilet No. Cinq, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 9 février 1836, et déposé dans l'étude de Félix de Armas, notaire public, par acte du 21 mars 1836, lesdits quatre lots sont contigus et mesurent (au pied français) comme suit, savoir: Les lots Nos. 10 et 13, chacun 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue du Port sur 130 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots Nos. 11 et 12, chacun 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. L'ilet No. Cinq est compris par les rues Euphrosine, Casacalvo et Grands-Hommes, ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances qui y appartiennent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Lesdits lots, ainsi que les bâtisses, sont sujets à une hypothèque en faveur de la Banque Consolidée, pour garantir 13 actions du fonds capital de ladite Banque; lesquelles actions seront vendues ensemble avec ladite propriété.

Conditions:—L'acquéreur devra se charger du paiement de la somme de $1,300 due à la Banque Consolidée, avec les intérêts à raison de 8 1/2 pour cent par an, à partir du 1er juin dernier, et la balance payable comptant.

A. SIDNEY LEWIS, 17 fev Shérif de la Cour de District

T. J. COOLEY, Avocat.

BUREAU, No. 4, EXCHANGE PLACE, AU PREMIER.

A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles de la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée. 14 oct—6m

PAR LE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 4970—Benjamin Florance vs. John Mitchell.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi 15 mars 1843 à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Le quart indivis d'un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure de la rue du Camp, entre les rues Girod et Julie, désigné par le No. 8 sur un plan dressé par J. Pilié, annexé à un acte devant G. R. Stringer, notaire, le 2 mars 1830, ledit lot mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 176 pieds 6 pouces de profondeur, mesure américaine. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Conditions,—comptant.

L. A. DUCROS, [illegible] Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4,438—William H. Tex... vs. J. C. Parker, S. F. Parker & J. Mitchell.—Fi. fa contre J. C. Parker & S. F. Parker.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi [illegible] 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à J. C. Parker, et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le No. huit, situé au faubourg Saulet, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Benjamin, Tchoupitoulas et Suzette, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

2o. Un autre certain lot de terre désigné par le No. 7, situé au même faubourg et dans l'ilet borné par les mêmes rues, mesurant 30 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

3o. Un autre certain lot de terre désigné par le No. dix, situé au même faubourg et dans le même ilet, mesurant 30 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

4o. Un autre certain lot de terre désigné par le No. onze, situé au même faubourg et dans le même ilet, mesurant 30 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

5o. Un autre certain lot de terre désigné par le No. douze, situé au même faubourg et dans le même ilet, formant l'angle des rues St. Thomas et Benjamin, mesurant 31 pieds 4 pouces et 4 lignes face à la rue St. Thomas sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Benjamin, le tout mesure anglaise.

6o. Un autre certain lot de terre désigné par le No. treize, situé au même faubourg et dans le même ilet, mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes face à la rue Benjamin, sur 131 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations qui sont sur les lots, les droits, privilèges et servitudes qui y sont attachés et appartiennent.

Le tout ainsi qu'il appert du plan dressé par F. Wilkinson, député voyer général, le 26 décembre 1833 et annexé à un acte dans l'étude de W. Y. Lewis, notaire, le 26 janvier 1839; étant des subdivisions des lots Nos. 12, quatre et quatre du plan de l'ilet, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député-voyer, en date du 16 février 1843, et annexé à un acte passé en l'étude dudit Lewis, daté du 23 mars de la même année.

Cette criée étant la seconde et dernière, les propriétés ci-dessus décrites seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

EMILE LA SERE, 10 mars—3fen 15j Shérif de la Cour de Commerce

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson Cour de District—No. 7,871—E. Johns & Co vs. Charles V. Joste.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'Hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 29 mars 1843, à midi, heure de relevée, la propriété décrite suivante, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désignés par les numéros trois et quatre de l'ilet No. quarante-deux, qui est compris entre les rues Laurel, Jersey, Septième et Huitième, d'après un plan dressé par Allen D'Hémécourt, daté le 22 septembre 1840, et déposé sous le plan No. 72 dans l'étude de Hilarion Grima, notaire public à la Nouvelle Orléans; lesdits lots se joignent et mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles, ainsi que les améliorations, &c.

Conditions de la vente, comptant.

MANUEL J. GARCIA, 21 fev—3 en30j Shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 21,416—Baldwin W. Zacharie & Co. vs. George A. Waggaman.—En vertu d'un alias-pluries ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'Hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi le 8 avril prochain, à une heure de relevée, les esclaves suivants, savoir:

George Fony, nègre âgé d'environ trente ans; Ned, âgé de trente ans; Harmony, nègre âgé d'environ vingt-cinq ans; Maria Cole, négresse âgée d'environ vingt-cinq ans; Sarah Tell, âgée d'environ vingt-cinq ans; et Suzy ou Susanne, âgée d'environ trente ans.

Conditions de la vente, comptant.

MANUEL J. GARCIA, 8 mars—3 en 30j Shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 22,257—Les Commissaires de la Banque des Marchands vs. Charles [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 4 avril prochain, à une heure de relevée:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné par le No. [illegible] sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Nouvelle Orléans, le [illegible] 1824, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public à la Nouvelle Orléans. Ledit lot formant l'encoignure du Chemin de Andry et de la rue [illegible] mesurant [illegible] pieds de [illegible] trente cinq [illegible]

Conditions de la vente, comptant.

MANUEL J. GARCIA, 8 mars—3 en 30j Shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 21,[illegible]—Colman F. Bee vs. A. Phelps.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'Hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 11 avril prochain, à une heure de relevée:

L'esclave Eliza, et ses trois enfans. Conditions de la vente comptant.

MANUEL J. GARCIA, 8 mars—3f en 30j Shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—No. 19,781—La Banque de l'Union de la Louisiane contre Aimée Fortier, épouse de Louis Commagère et leur Louis Commagère et Michel Commagère en sa capacité de tuteur naturel de ses enfans mineurs—En vertu d'un alias ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'Hotel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le vingt mars 1843, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée et décrite comme suit:

Une certaine habitation située dans la paroisse de Jefferson, à environ vingt-deux milles de la Nouvelle Orléans, mesurant environ deux arpents de face au bayou Ouacha, sur la profondeur de quarante arpens, bornée d'un côté par les terres de Louis Commagère et de l'autre par une terre appartenant à Mesdames L. et M. Commagère, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les esclaves suivants, savoir: Alexis, âgé de 34 ans, Jean Baptiste 28, Dugène 23, Sam 22, Gabriel [illegible], Geppe 27, Harry 40, Solomon 37, François [illegible], [illegible] 16, Alexis 32, Ise 29, Geppe Petit, 22, Jupiter [illegible], Jacob 18, Petite Lucile 22, Mary 52, Caroline [illegible], Céré 22, Nely 23, Nancy 22 et ses enfans [illegible], William 2, Washington 1, Sally 30, Chaney [illegible] son enfant Marguerite 21 et ses enfans Sylvie [illegible], Edmond [illegible] Catherine 30, et son enfant César [illegible], Nhasi 12 et son enfant Jabert 3 ans, Daniel âgé de 23 ans, Jean 32, Janvier 32, César 37, Figaro [illegible], Grosse Lucile 26, Ponjeand 32, Pelter 24, Ten [illegible], Bain 14, Abraham 22, Raphaël 30, Hélène 32, Jean [illegible] Betsy 21, Lucy Smith 30, Philly 30, Lucy 20, Carmelite [illegible] ans, Sophronie, Sophy, Sidney, Charlotte et Anny, cinq enfans de deux à sept ans, avec les enfants qui peuvent en survenir.

30 chevaux et mulets, 40 boeufs, 8 vaches plus ou moins, 20 charrues &c. &c. et généralement tout ce qui est à l'usage de ladite habitation.

Sept cents quarante deux actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Conditions de la vente comptant.

V. LIVAUDAIS, 15 fev—3 en 30j Coroner.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Rezin D. Shepherd ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Cour de District du premier District, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le [illegible] jour de mars de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.—Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps, et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le [illegible] jour de mars de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 6 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de Rezin D. Shepherd, subrogé &c. vs. James B. Diggs, No. 22,071 du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Rezin D. Shepherd s'est rendu acquéreur pour le prix de dix mille cinq cents piastres.

Description de la propriété d'après le titre ci-dessus mentionné.

1o. Un certain Lot de Terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, situé au faubourg Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Hunter, Rosignac, Tchoupitoulas et Levée, désigné par le No. 34, et mesurant (au pied américain) 40 pieds de face à ladite rue Hunter, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par les lots 14, 15 et 16, et de l'autre côté par la propriété de George Hunter, le tout conformément au plan dressé par J. Pilié, alors voyer de la ville, le 17 mars 1837 et annexé à un acte passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, le 22 mai 1839.

2o. Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, située partie dans le faubourg Delord et partie dans le faubourg [illegible], formant l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Hunter, dans l'ilet ci-dessus mentionné, laquelle portion de terre mesure environ 69 pieds 3 pouces, plus ou moins, de face à la rue Hunter, sur environ 120 pieds, plus ou moins, de profondeur, et environ 40 pieds 2 pouces, plus ou moins, de large sur la ligne du fond; ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, servitudes, chemins et dépendances qui y appartiennent ou qui peuvent en aucune manière appartenir auxdits lots de terre, avec toutes les bâtisses qui sont érigées sur lesdits lots, et qui consistent en un certain et plusieurs magasins [illegible] partie sur l'autre lot. Ces deux propriétés ci-dessus décrites sont en partie sur d'autres propriétés ci-dessus mentionnées et [illegible] en vente publique), lesdites bâtisses couvrant un espace de terre de la dimension suivante, savoir: 263 pieds 5 pouces de face à la rue Hunter, 263 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, 117 pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, et 117 pieds sur la ligne du fond; le tout entre lignes parallèles.

Conditions de la vente:—La somme de $10,000, montant du privilège pour le contracteur des bâtisses, et tous les frais payables comptant, et la balance payable en chaque année du vendeur sur les termes payable le 1er janvier 1844.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, Juge de la Cour susdite, ce 14 mars 1843.

J. LE BLANC, 15 mars—2 en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Succession de Fernando Garcia y Barbon.—Attendu que Diego Morales, curateur de la succession de Fernando Garcia y Barbon, a présenté à la Cour un compte de liquidation de ladite succession, avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément audit compte.

H. DUQUE, Juge. 14 mars—3 en 10j

VIN rouge et blanc—40 caisses à vendre à bas prix pour clore une consignation par GEO. BEDFORD, 8 fev 47, Commune

PIERRE à Chaux de Thomaston—300 barils frais en débarquement à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 8 fev

BRIQUES à feu Anglaises et de Baltimore, constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 1 fev